



Parcelle cadastrale / immeuble (1)
Parcelle / immeuble en réalisation (2)

Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées

HAB-1	Zones d'habitation 1	REC-1	Zone de sport et de loisir de « type 1 »
MIX-v	Zone mixte villageoise	REC-2	Zone de sport et de loisir de « type 2 »
MIX-r	Zone mixte rurale	REC-3	Zone de sport et de loisir de « type 3 »
BEP	Zones de bâtiments et d'équipements publics		Délimitation des différentes zones de sport et de loisir
BEP-rc	Zones de bâtiments et d'équipements publics - réseau de chaleur	SPEC-s	Zone spéciale - station-service
ECC-1	Zone d'activités économiques communale type 1	SPEC-aps	Zone spéciale - Niddepallenerstrooss
COM	Zone commerciale		
JAR	Zone de jardins familiaux		

Zone verte

AGR	Zone agricole	PARC	Zone de parc public
FOR	Zone forestière (1)	VERP	Zone de verdure

Zones superposées

PAP approuvé par le Ministre de l'Intérieur
 Zone soumise à un plan d'aménagement particulier
 Zone d'aménagement différé

Zones ou espaces définis en exécution de dispositions spécifiques relatives:

- à la protection de la nature et des ressources naturelles
- à la protection du patrimoine culturel national
- à l'aménagement du territoire
- à la gestion de l'eau
- à la protection du patrimoine culturel national
- à la gestion de l'eau

Indications complémentaires (à lire avec le plan)

- Biotope protégé (révisé non exhaustif) (11)
- Habitats d'espèces protégées (Art. 17) (révisé non exhaustif) (12)
- Sites de reproduction et aires de repos d'espèces intégralement protégées (Art. 21) (révisé non exhaustif) (13)
- Circulation et stationnement
- Cours d'eau / Eaux stagnantes (1)
- Courbes de niveau, équidistance 5 m (1)

Font de plan: Administration du Cadastre et de la Topographie
 Plan cadastral numérisé (PCN) - Exercice 2019

Plan d'aménagement général
 approbation définitive octobre 2023

Vote du conseil communal le 3 avril 2023
 Arrêté de la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable en date du 4 octobre 2023, réf.: 88124/C5
 Approbation de la Ministre de l'Intérieur en date du 10 octobre 2023, réf.: 53C/010/2020

Näerden, Schweich

ZB ZEYEN BAUMANN
 URBANISME
 AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
 ENVIRONNEMENTAL
 GÉNÉRAL

Plan N° 04
 échelle 1:2.500
 octobre 2023